



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



16090262

Dépoté le 20 JUN 2016
TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIÈGE
division de Verviers
20 JUN 2016

Greffe :



N° d'entreprise : 0450686744

Dénomination

(en entier) : **ANIMAL INTER PHARMA DEVELOPPEMENT**(en abrégé) : **AIP DEVELOPPEMENT**

Forme juridique : S.A.

Siège : RUE DES ARTISANS, 2. B-4877 OLNE. BELGIQUE

(adresse complète)

**Objet(s) de l'acte : Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du jeudi
31/12/2015**

Composition de l'assemblée :

- Mr. Ghislain SENDEN, porteur de 4690 actions
- Mr. Hamani ALIAOUI, porteur de 1300 actions
- Mr Jean-Pierre CULOT, porteur de 10 actions

L'ensemble des membres présents représentent l'intégralité du capital. L'assemblée est donc légalement constituée et peut délibérer sur tous points portés à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Démission de Mr. HAMANI ALIAOUI de son mandat d'administrateur délégué.
2. Maintien du mandat d'administrateur de Mr. HAMANI ALIAOUI au sein de la SA. AIP DEVELOPPEMENT.
3. Désignation de Mr. GHISLAIN SENDEN comme administrateur délégué.
4. Décision de création d'un bureau de représentation commerciale en Algérie.
5. Élaboration d'une politique commerciale en Belgique.

Délibération :

1. L'assemblée prend acte de la démission de Mr. HAMANI ALIAOUI de son mandat d'administrateur délégué de la société SA. AIP DEVELOPPEMENT et le remercie pour le travail effectué.
2. L'assemblée maintient la qualité d'administrateur de la société SA. AIP DEVELOPPEMENT à Mr. HAMANI ALIAOUI, celui-ci étant porteur de 1300 actions (soit 21,66 %). Le mandat de Mr HAMANI ALIAOUI est exercé à titre GRATUIT.
3. L'assemblée générale désigne à l'unanimité Mr. Ghislain SENDEN comme administrateur délégué de la SA. AIP DEVELOPPEMENT.
4. L'assemblée générale décide de créer un bureau de représentation en Algérie et désigne Mr. HAMANI ALIAOUI comme responsable de ce bureau. Il sera rémunéré pour sa fonction et devra rendre compte de son activité à Mr. Ghislain Senden, administrateur délégué de la SA. AIP DEVELOPPEMENT.
5. L'assemblée générale charge Mr. GHISLAIN SENDEN de mettre en place une politique commerciale en Belgique.

Déposé en même temps procès-verbal de l'AGE du 31/12/2015.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/06/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature